

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 4 OCTOBRE 2011 À 20 H DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
« LE BIVOUAC »**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district #1
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Hélène Thibault, conseillère, district #4
Jean Perron, conseiller, district #5

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absente : Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire du 6 septembre 2011 et spéciale du 15 septembre 2011

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de septembre 2011

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2011

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 septembre 2011

5.3 Dépôt des états comparatifs en date du 30 septembre 2011

5.4 Recommandation de paiement n° 4 / Réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits / Les Excavations Lafontaine inc.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.2 Dérogation mineure au 33, rue Martel, lot 467-7-E

6.3 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10530-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9150 relatif au lotissement, afin de modifier les dispositions relatives aux terrains et les dispositions déclaratoires et interprétatives

6.4 Mandat à la firme CIMA+ / Demande de certificat d'autorisation au MDDEP / Nouvel émissaire pluvial sur la rue Gauvin et trop-plein au secteur Le Plateau

6.5 Mandat à la firme CIMA+ / Demande de certificat d'autorisation au MDDEP / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal, incluant la mise aux normes des étangs aérés

6.6 Contrat d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / CIMA+

6.7 Octroi de contrat / Construction d'un nouvel émissaire pluvial sur la rue Gauvin et d'un trop-plein au secteur Le Plateau

- 6.8 Approbation des dépenses et travaux pour fins de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal / Rues Boilard et des Pins
- 6.9 Prime de remplacement temporaire / Directeur général
- 6.10 Remplacement lors des congés du directeur général
- 6.11 Ouverture d'un compte bancaire
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **AFFAIRES DIVERSES**
- 9. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

169-10-2011

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

170-10-2011

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire du 6 septembre 2011 et spéciale du 15 septembre 2011**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire du 6 septembre et spéciale du 15 septembre 2011 tels que déposés.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20 h 05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 05.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de septembre 2011

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de septembre et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2011

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 septembre 2011 et les invite à le consulter.

171-10-2011

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 septembre 2011

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 septembre 2011 totalisant 1 552 131,30 \$ ainsi que la liste des engagements ENB 1100537 à ENB 1100632.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 septembre 2011 totalisant une somme de 1 552 131,30 \$ et la liste des engagements ENB 1100537 à ENB 1100632, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2011

Le directeur général et trésorier dépose aux membres du conseil municipal les états comparatifs au 30 septembre 2011 et les invite à les consulter.

172-10-2011

5.4 Recommandation de paiement n° 4 / Réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits / Les Excavations Lafontaine inc.

ATTENDU la recommandation de paiement n° 4 de la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des secteurs Le Plateau et protection des puits datée du 26 septembre 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 599 633,33 \$ plus taxes à Les Excavations Lafontaine inc.

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt 10240-2010 et 10450-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

173-10-2011

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 22 septembre 2011 du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU et figurant à ce même tableau, à l'exception de la demande pour le 120, rue Gingras;

QUE le conseil municipal, suite à l'analyse du dossier pour le 120, rue Gingras, et en vertu du Règlement sur les PIIA, accepte la demande, laquelle est jugée conforme au PIIA, et ce, conditionnellement à ce qu'un seul arbre soit coupé, tel que mentionné dans la demande de la requérante;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

174-10-2011

6.2 Dérogation mineure au 33, rue Martel, lot numéro 467-7-E

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction, en cour avant, d'une galerie non couverte d'un toit, d'une profondeur de 6,5 mètres. Le préjudice causé au requérant est qu'il ne peut, d'aucune façon, aménager une galerie aux dimensions raisonnables sur sa propriété, même s'il dispose d'une bonne superficie de terrain libre de tout ouvrage.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 33, rue Martel, et désigné sous le lot numéro 467-7-E, laquelle vise à permettre la construction, en cour avant, d'une galerie non couverte d'un toit, d'une profondeur de 6,5 mètres, alors que la norme sur la profondeur maximale d'une galerie non couverte en cour avant est de 2,5 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 9.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 22 septembre 2011 et recommande au conseil municipal de la refuser.

ATTENDU QUE selon l'avis du Service de l'urbanisme et de l'environnement, les conditions nécessaires à l'acceptation de cette demande de dérogation mineure sont respectées.

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 467-7-E.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

175-10-2011

6.3 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10530-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9150 relatif au lotissement, afin de modifier les dispositions relatives aux terrains et les dispositions déclaratoires et interprétatives

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 115, de modifier son Règlement de lotissement pour régir, pour chaque zone prévue au règlement de zonage, la superficie et les dimensions des lots ou des terrains par catégorie de constructions ou d'usages;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9150 relatif au lotissement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 6 septembre 2011 ;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 10530-2011 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9150 relatif au lotissement, afin de modifier les dispositions relatives aux terrains et les dispositions déclaratoires et interprétatives, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

176-10-2011

**6.4 Mandat à la firme CIMA+ / Demande de certificat d'autorisation au MDDEP /
Nouvel émissaire pluvial sur la rue Gauvin et trop-plein au secteur Le Plateau**

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a mandaté la firme CIMA+ pour les services d'ingénierie nécessaires dans le cadre des travaux de construction d'un nouvel émissaire pluvial sur la rue Gauvin et d'un trop-plein au secteur Le Plateau;

ATTENDU que dans le cadre de ce mandat, la firme CIMA+ doit effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

DE mandater expressément la firme CIMA+ pour obtenir, au nom de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, un certificat d'autorisation du MDDEP;

DE prendre l'engagement de fournir au Ministère une attestation de notre ingénieur à l'effet que les travaux ont été réalisés en conformité aux plans et devis déposés;

D'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 523,00 \$ au MDDEP pour couvrir les frais de ladite demande;

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 10370-2011 et 10450-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

177-10-2011

**6.5 Mandat à la firme CIMA+ / Demande de certificat d'autorisation au MDDEP /
Augmentation de la capacité de pompage du poste principal, incluant la mise aux
normes des étangs aérés**

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a mandaté la firme CIMA+ pour les services d'ingénierie nécessaires dans le cadre de travaux pour l'augmentation de la capacité de pompage du poste principal, incluant la mise aux normes des étangs aérés;

ATTENDU que dans le cadre de ce mandat, la firme CIMA+ doit effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

DE mandater expressément la firme CIMA+ pour obtenir, au nom de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, un certificat d'autorisation du MDDEP;

DE prendre l'engagement de fournir au Ministère une attestation de notre ingénieur à l'effet que les travaux ont été réalisés en conformité aux plans et devis déposés;

D'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 523,00 \$ au MDDEP pour couvrir les frais de ladite demande;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10470-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

178-10-2011

6.6 Contrat d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux / Augmentation de la capacité de pompage du poste principal / CIMA+

ATTENDU l'offre de services de la firme CIMA+ datée du 22 septembre 2011 dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de pompage du poste principal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à mandater la firme CIMA+ pour la surveillance complète des travaux pour un montant de 21 900 \$ plus taxes;

Que cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10470-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

179-10-2011

6.7 Octroi de contrat / Construction d'un nouvel émissaire pluvial sur la rue Gauvin et d'un trop-plein au secteur Le Plateau

La Ville a demandé des soumissions pour la construction d'un nouvel émissaire pluvial sur la rue Gauvin et d'un trop-plein au secteur Le Plateau.

ATTENDU QUE des appels d'offres publics ont été publiés;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par la firme CIMA+ et datée du 4 octobre 2011;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat à la firme Transport L & R Martel inc. pour la construction d'un nouvel émissaire pluvial sur la rue Gauvin et d'un trop-plein au secteur Le Plateau pour un montant de 170 926,61 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 10370-2011 et 10450-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180-10-2011

6.8 Approbation des dépenses et travaux pour fins de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal / Rues Boilard et des Pins

ATTENDU QUE la Ville a reçu confirmation de l'octroi d'une subvention de 8 000 \$ le 8 août 2011, dossier no 00018190-1 – 22010 (03) dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues Boilard et des Pins, pour un montant de 31 890 \$ plus taxes, dont un montant de 8 000 \$ subventionné par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

QUE le conseil joigne à la demande de subvention les copies des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et que le dossier de vérification a été constitué;

Que le directeur général et trésorier soit autorisé à signer les documents pertinents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

181-10-2011

6.9 Prime de remplacement temporaire / Directeur général

ATTENDU l'absence prolongée du contremaître aux travaux publics;

ATTENDU le volume de travail à effectuer;

ATTENDU que le directeur général est d'accord pour assurer temporairement son remplacement;

ATTENDU les économies engendrées au niveau salarial par l'absence du contremaître aux travaux publics;

ATTENDU que le conseil municipal désire offrir une prime de remplacement temporaire au directeur général pour le surplus de travail apporté;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

D'octroyer une prime de remplacement temporaire au directeur général pour le surplus de travail apporté en l'absence du contremaître aux travaux publics sous la forme suivante :

- 25 \$/jour à titre d'honoraires;
- Remboursement des frais de transport et de déplacements jusqu'à concurrence de 25 \$/jour et ce, selon la politique en vigueur.

QUE cette mesure soit rétroactive au 22 juillet 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

182-10-2011

6.10 Remplacement lors des absences du directeur général

ATTENDU QUE le contremaître aux travaux publics assure habituellement le remplacement du directeur général lors de ses absences;

ATTENDU l'absence temporaire du contremaître aux travaux publics;

ATTENDU QUE la Ville désire s'assurer du suivi des opérations quotidiennes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE la trésorière adjointe, madame Sylvie St-Onge, assure la responsabilité des opérations quotidiennes de la Ville lors des absences du directeur général et du contremaître aux travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

183-10-2011

6.11 Ouverture d'un compte bancaire

La Ville détient déjà un compte bancaire à la Caisse populaire Desjardins de St-Raymond - Ste-Catherine. Elle désire ouvrir un autre compte dans une banque afin de se doter d'un pouvoir de négociation en ce qui a trait aux taux d'intérêts sur placements.

ATTENDU les offres reçues de la Banque nationale du Canada et de Scotia McLeod, division du Groupe Banque Scotia;

ATTENDU les recommandations de la trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

QUE monsieur Jacques Arsenault, trésorier, soit autorisé à ouvrir un compte bancaire chez Scotia McLeod, division du Groupe Banque Scotia;

D'autoriser monsieur le maire Jean Laliberté et monsieur Jacques Arsenault, trésorier, à signer les chèques et effets négociables de la municipalité;

D'autoriser le maire suppléant et madame Sylvie St-Onge, trésorière adjointe, à signer les chèques et effets négociables de la municipalité en l'absence du maire ou du trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Inauguration des nouveaux réseaux d'aqueduc et d'égout du secteur Le Plateau, rues Coote et des Mélèzes

Monsieur le maire informe la population que l'inauguration officielle des infrastructures du secteur Le Plateau, rue Coote et des Mélèzes aura lieu le vendredi, 28 octobre prochain à 16 h, près de la station de pompage principale située au 143, rue des Mélèzes.

7.2 Discours sur la situation financière

Monsieur le maire informe la population qu'il prononcera son discours sur la situation financière lors de la séance ordinaire du conseil le mardi 1^{er} novembre prochain.

7.3 Suivi des différents travaux

Monsieur le maire mentionne que les travaux de construction d'un émissaire pluvial sur la rue Gauvin débuteront à la fin d'octobre pour se terminer en novembre. Également, les travaux pour l'installation de deux pompes à la station de pompage principale commenceront à la fin novembre pour se terminer vers la mi-décembre.

7.4 Assemblée publique de consultation

Monsieur le maire informe les résidants qu'ils sont invités à participer à une assemblée publique de consultation le mardi 18 octobre prochain à la salle Le Bivouac, concernant les projets de règlements suivants :

- 19 h** Premier projet de Règlement afin d'autoriser le logement bigénération
- 19 h 30** Premier projet de Règlement afin de créer la zone 55-B et autoriser l'usage « ferme d'agrément »

7.5 Fête de l'Halloween

Monsieur le maire invite les automobilistes à la prudence lors de la fête de l'Halloween. Les enfants sont plus nombreux et peuvent oublier les règles de sécurité piétonnières les plus élémentaires lorsqu'ils sont distraits.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 25, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. L'adoption du premier projet de règlement 10530-2011 relatif au lotissement, afin de modifier les dispositions relatives aux terrains et les dispositions déclaratoires et interprétatives.

2. Le remplacement du contremaître aux travaux publics.
3. La définition et le pourquoi d'un trop-plein au secteur Le Plateau.
4. L'attribution de contrats donnés par la Ville.
5. La délivrance d'un permis pour le 120, rue Gingras.
6. La construction d'un abri postal pour les résidents du chemin du Sommet et route de Fossambault.
7. L'acceptation de certaines demandes de permis en vertu du PIIA.

À 20 h 55, monsieur le maire demande l'accord des membres du conseil afin de prolonger la période de questions. À l'unanimité, les membres du conseil acquiescent à la demande et la période de questions se poursuit.

8. La possibilité d'avoir un architecte pour guider la Ville afin d'avoir une constante sur le territoire.
9. La possibilité de faire une réflexion sur la dimension des garages versus les résidences.

Fin de la seconde période de questions à 21 h 15.

184-10-2011

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 21 h 15.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier